Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_06-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2026
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Stéphane CLÉRICI, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Stéphane LE FUR, Valérie SABLÉ
Absent ayant donné pouvoir : Yasmina BOMIN à Édith DAVENET - Antoine LE QUERE à Hervé LE TEXIER
A été élu secrétaire : Valérie BÉRA

ÉCHANGE DE PARCELLES – RUE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 février 2025, il a été décidé de réaliser un échange de terrain avec Mme GEORGELIN au niveau des parcelles situées Rue des Écoles.

Pour rappel, il s'agit d'un échange de terrain afin que le regard soit sur le domaine de la commune et cela permettra à Mme GEORGELIN d'avoir une entrée plus grande. Il a été décidé de faire un échange de 7m², c'est-à-dire que la parcelle N°677pc devienne propriété de la commune et que la parcelle N°679 devienne propriété de Mme GEORGELIN (cf plan ci-dessous).

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

Dans la délibération, il manquait la parcelle la parcelle N°676 (2 ca) qui deviendra la propriété de Mme GEORGELIN.

De plus le notaire nous précise que la parcelle appartenant à Mme GEORGELIN est grevée d'une inscription d'hypothèque. Le coût de la mainlevée s'élèverait à 350 € et demande si la commune accepterait de prendre en charge les frais de mainlevée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la proposition de céder la parcelle N°676.**
- **REFUSE de prendre en charge les frais de mainlevée.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE ST-GERAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_06-DE

Saint-Gérand-Croixanvec 9 Rue des Ecoles

Propriétés Commune / GEORGELIN

Echange (7m2)

Avant-Projet de division

Section A n° 676-677 et 679

COGEO

Dossier N° P25-008	Le 20/03/2025	Echelle 1/250

